

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### SÉANCE DU 3 JUILLET 2017

Session régulière du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 3 juillet 2017 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

#### Absence

Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4 (motivée)

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- A) Présences et ouverture de la séance du 3 juillet 2017 par M. Noël Landry, maire.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 juillet 2017.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2017.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 27 juin 2017.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
  - 1) Dérogation mineure 2017-05-08-D, Carmen Phaneuf, 610, route 253.
  - 2) M. Viateur Rouleau, demande d'exclusion de la zone agricole.
  - 3) Fonds de développement territorial (FDT) 2016-2019, mise en place d'une équipe locale.
  - 4) Centre de conditionnement Énergie Cookshire, taxes municipales. Modification de la résolution 2017-05-6008.
  - 5) Cautionnement du prêt accordé à la Société du musée historique du comté de Compton, demande à la Caisse Desjardins pour reporter d'un an le remboursement du solde.
  - 6) 9161-3166 Québec inc., Garage Martin Dusseault, taxes municipales.
  - 7) Revenu Québec, ClicSÉQUR, renouvellement de mandat des administrateurs.
  - 8) Adoption d'une politique d'aide financière pour les projets de construction ou d'agrandissement majeurs.

- 9) Réparation de la toiture de l'hôtel de ville, adjudication d'un contrat.
  - 10) Directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs, prolongation de la période de probation.
  - 11) LNA, hydrologie et environnement, offre de service, étude de faisabilité, réhabilitation de l'ancienne source, parc écoforestier de Johnville.
  - 12) Sol Éco, offre de service, expertise agronomique pour l'installation d'une prise d'eau, chemin Gendron à Johnville.
  - 13) Écorénovation Patrick Brodeur, paiement d'une facture, belvédère route 210.
  - 14) MRC du Haut-Saint-François, nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).
  - 15) Super Derby démolition Cookshire 2017, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.
  - 16) Présentation du Centre de qualification et d'entraînement du chemin de l'Aéroport au Mérite MMQ en gestion de risques 2017.
  - 17) Ecce Terra, arpenteurs-géomètres paiement d'honoraires professionnels, plan topographique chemin Maheu.
  - 18) Services exp, paiement d'honoraires professionnels, centre communautaire de Johnville.
  - 19) Prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la 1<sup>er</sup> Avenue, abandon du projet.
  - 20) Réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie, demande d'une prolongation de cautionnement de soumission.
  - 21) Cégep de Sherbrooke, entente relative à un stage de formation, autorisation de signature.
  - 22) Municipalité alliée contre la violence conjugale.
  - 23) Moisson Cookshire, demande d'aide financière.
  - 24) Centre de conditionnement Énervie du Haut-Saint-François, autorisation de signature d'un bail.
  - 25) Services exp, installation du système de déphosphatation à la station d'épuration du secteur Cookshire, décompte progressif no 3.
  - 26) LNA, hydrologie et environnement, offre de service, centre communautaire de Johnville. alimentation en eau potable.
- H) Autres sujets - Activités d'agglomération.**
- I) Propositions des membres du conseil.**
- J) Avis de motion.**
- K) Étude et adoption de règlements.**

**L) Comptes du mois.**

**M) Varia.**

- 1) Rue du boisé, interdiction de stationner.
- 2) Cookshire-Eaton Innovation, cautionnement de la municipalité, autorisation de signature des documents de la Caisse Desjardins des Haut-Boisés.
- 3) Vente d'un terrain municipal rue Principale Nord à Sawyerville, clause d'utilisation de l'église Baptiste.
- 4) Station d'épuration du chemin des Iris à Johnville, autorisation à soumettre une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
- 5) Vente du camion Inter 1987 (44-87), acceptation d'une offre.
- 6) Nouveau centre communautaire de Johnville, autorisation à soumettre une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**N) Période de questions.**

**O) Ajournement ou clôture de la séance.**

\*\*\*\*\*

**A) Présences et ouverture de la séance du 3 juillet 2017 par M. Noël Landry, maire.**

**B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 juillet 2017.**

Résolution 2017-07-6059

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 juillet 2017 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C) Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017.**

Résolution 2017-07-6060

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2017 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail.**

Résolution 2017-07-6061

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 27 juin 2017 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **E) Période de questions.**

- 1) M. Michel Côté demande si la piscine de Cookshire sera ouverte cet été. Le maire lui répond que compte tenu des réparations à faire et la difficulté de trouver des sauveteurs, la piscine ne sera pas ouverte. La municipalité poursuit les démarches pour installer un jeu d'eau.

M. Côté conclut en mentionnant qu'il aurait vu un employé municipal utilisé un taille-bordure à des fins personnelles. Le maire l'informe qu'une vérification sera faite à ce sujet.

- 2) M. Jean Tremblay soulève le problème des lignes jaunes sur le chemin Jordan Hill. Le maire lui répond que le service des travaux publics est au courant de la situation et que les lignes seront refaites dans les meilleurs délais.
- 3) M. Pierre Chapdelaine s'adresse à la conseillère Sylvie Lapointe concernant les avances d'argent de la municipalité concernant le spectacle en plein air à Johnville en 2016. Mme Lapointe explique l'entente de remboursement sur 3 ans intervenue avec la municipalité. M. Jean Tremblay qui a participé à l'organisation de ce spectacle intervient en mentionnant que cette initiative consistait à rejoindre toute la population de Cookshire-Eaton. Le déficit a été causé par les commandites prévues qui non pas été trouvées et la température qui n'était pas favorable. Il ajoute que des activités de financement seront organisées pour rembourser la municipalité. Il conclut en mentionnant que Chartierville, municipalité d'environ 300 habitants, qui organise chaque année le festival Musique aux Sommets a fait un déficit de 35 000 \$ l'an dernier.
- 4) M. Régent Turcotte explique sa demande de contestation d'évaluation de ses taxes municipales. Il a été contacté par un représentant du Groupe Altus qui, selon lui, ne connaissait absolument pas le milieu. Il aborde aussi les projets de microbrasserie et du nouveau centre communautaire de Johnville. Le maire répond à ses questions.
- 5) Mme Lenora Forgrave interpelle le directeur général concernant la clôture installée sur le chemin Evans. Ce dernier lui explique que la clôture a été installée pour délimiter l'emprise du chemin et régler les plaintes que la municipalité recevait pour des véhicules stationnés sur ce chemin.
- 6) Mme Manon-Élizabeth Carrier prend la parole pour souligner que les projets mis de l'avant par la municipalité ont des répercussions directes sur les commerces et par le fait même sur l'activité économique des différents secteurs de la municipalité. Le maire la remercie pour ses commentaires positifs.

#### **F) Correspondance.**

Résolution 2017-07-6062

*Fédéral*

1. (aucun);

### *Provincial*

2. Ministère de la Sécurité publique – Journée nationale de reconnaissances des pompiers 2017 (8 octobre);
3. APCHQ (Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec) – Crédit d'impôt remboursable de 20% pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles;
4. OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec) – L'exercice du droit de vote des personnes handicapées aux prochaines élections générales municipales;
5. OPHQ (Office des personnes handicapées du Québec) – Recueil pour favoriser l'accessibilité des espaces publics extérieurs;
6. Québec Solidaire – Deux projets de loi visant à protéger nos territoires :
  - Loi visant à reconnaître l'autonomie des municipalités en matière d'aménagement du territoire et de protection des sources d'eau potable;
  - Loi interdisant la fracturation hydraulique et la stimulation chimique des puits sur tout le territoire du Québec;

### *Municipal*

7. FQM (Fédération québécoise des municipalités) – Projet de loi no 122, Les municipalités du Québec finalement reconnues comme gouvernements de proximité;
8. Sûreté du Québec du Haut-Saint-François – Message de prévention « Sillonnez les sentiers de VTT en toute sécurité »;
9. Municipalité de Bury – Demande d'appui: Amendement du *Code municipal* pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique;
10. COGESAF (Conseil de la gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François) – Soulignement de la désignation de juin comme *Mois de l'eau*;
11. COPTICOM (Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP) – « L'eau avant les hydrocarbures : c'est 2km, rien de moins! » (dépôt des règlements locaux sur les distances séparatrices entre les sources d'eau potable et les installations des sociétés gazières);
12. AGFMQ (Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec) – Demande d'adhésion et Invitation au colloque 2017 (12 au 15 septembre, Scott);
13. JCB entrepreneurs généraux – Campagne de sensibilisation au partage de la route par l'ajout de panneau de signalisation;

### *Associations*

14. FADOQ Cookshire – Remerciements pour la rapidité d'exécution de la Ville pour le nettoyage des sentiers du pont couvert;
15. EauSecours – Félicitations et remerciement pour l'adoption du projet de règlement sur le rayon de protection et demande d'adhésion au réseau des Communautés bleues;

16. Parc National du Mont-Mégantic – Invitation au Festival d’astronomie du Mont-Mégantic (les fins de semaine du 6 au 15 juillet);
17. Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés – Demande de partenariat au Feu Follet 2017-2018 (éducation du public au SIM);
18. Centre d’archives Mgr-Antoine-Racine – Demande d’appui (250\$) à la campagne de financement 2017 (3600\$ en services offerts dans Cookshire-Eaton);

*Offre de service*

19. Élévation – Offre de services en adaptation résidentielle et commerciale pour les personnes à mobilité réduite;
20. Groupe ABS / S-Air – Fusion d’entreprises, offre des services et demande d’invitation aux appels d’offres et mandats de la Ville de Cookshire-Eaton;
21. PMA Assurances – Offre d’évaluation immobilière professionnelle.

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**G) Autres sujets - Activités de proximité.**

- 1) Dérogation mineure 2017-05-08-D, Carmen Phaneuf, 610, route 253.

Résolution 2017-07-6063

CONSIDÉRANT que Mme Carmen Phaneuf, 610 route 253, Cookshire, dont la propriété est située dans la zone rurale RU-6, lot 4 487 574, demande que la municipalité accepte une distance de 2,01 mètres entre le garage et la résidence alors que la distance au règlement de zonage est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d’urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2017-05-08-D de Mme Carmen Phaneuf, à une séance tenue le 20 juin 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu d’accepter la demande de dérogation mineure 2017-05-08-D de Mme Carmen Phaneuf.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 2) M. Viateur Rouleau, demande d’exclusion de la zone agricole, chemin de Learned Plain.

Résolution 2017-07-6064

CONSIDÉRANT que M. Viateur Rouleau, propriétaire d’un terrain de 6,37 ha sur le chemin de Learned Plain, dont environ 6,21 ha en zone rurale et à l’extérieur du périmètre urbain, désire que sa propriété soit exclue de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le demandeur ne peut faire lui-même la demande à la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) lorsque la demande concerne une exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de concordance, la MRC du Haut-Saint-François devra modifier son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de concordance, la Ville de Cookshire-Eaton devra modifier son plan d'urbanisme et sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la superficie totale visée par la demande d'exclusion est d'environ 6,21 ha;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis négatif à cette demande à une séance tenue le 20 juin 2017, mais que le conseil municipal désire faire la demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT qu'une firme spécialisée dans le domaine préparera la demande d'exclusion conformément aux exigences de la loi et en considérant les caractéristiques propres au secteur en cause;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu :

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François un avis préliminaire concernant cette demande d'exclusion;

QUE suite à la réception d'un avis positif de la MRC du Haut-Saint-François, le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à présenter une demande d'exclusion de la zone agricole portant sur une partie du lot 4 487 668 auprès de la CPTAQ;

QUE les frais reliés à cette demande soient assumés par le demandeur.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Fonds de développement territorial (FDT) 2016-2019, mise en place d'une équipe locale.

Résolution 2017-07-6065

CONSIDÉRANT que l'accès au Fonds de développement local (FDT) 2016-2019 exige la mise en place d'une équipe locale de développement qui aura pour mandat de :

- recommander au conseil municipal des projets en lien avec le plan local de la municipalité ainsi que les enjeux de développement du Haut-Saint-François;
- servir de relais de communication entre le conseil municipal, les citoyens, les groupes d'action par enjeu du Haut-Saint-François et l'équipe de développement du Haut-Saint-François;
- s'assurer que le développement local suit les principes de mobilisation, de participation citoyenne et de planification;
- s'assurer de la mise à jour du plan local et de sa connexion avec les cinq enjeux territoriaux;
- s'assurer de la réalisation du plan local;

CONSIDÉRANT que cette équipe exige la présence d'au moins un élu, un citoyen, la direction générale de la municipalité ainsi que, le cas échéant, de l'agent local de développement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu de nommer la corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation, composée d'élus, d'un agent local de développement et de citoyens, ainsi que la directrice au développement communautaire, aux communication et aux loisirs et le directeur général / secrétaire-trésorier, membre de l'équipe locale de développement.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Centre de conditionnement Énergie Cookshire, taxes municipales. Modification de la résolution 2017-05-6008.

Résolution 2017-07-6066

CONSIDÉRANT que, suite à la réception du certificat 140-1496-17000017 du service d'évaluation, le local loué par le Centre de conditionnement Énergie Cookshire, 73 rue Castonguay, devient imposable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 en vertu de l'article 208 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que le montant des taxes pour les années 2015, 2016 et 2017 représente la somme de 12 150,73 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler le bail avec le Centre de conditionnement Énergie Cookshire en tenant compte que ce local est dorénavant imposable;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu d'autoriser la trésorière à percevoir les taxes du Centre de conditionnement Énergie Cookshire seulement pour l'année 2018 et suivantes.

Cette résolution abroge la résolution 2017-05-6008.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Cautionnement du prêt accordé à la Société du musée historique du comté de Compton, demande à la Caisse Desjardins pour reporter d'un an le remboursement du solde.

Résolution 2017-07-6067

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton est cautionnaire sur un prêt initial au montant de 220,000 \$ et dont le solde est de 177 000 \$ de la Société du musée historique du comté de Compton;

CONSIDÉRANT que le prêt vient à échéance le 17 mai 2016 et que la Société du musée historique du comté de Compton ne rembourse actuellement que les intérêts et n'est pas en mesure de faire de remboursement en capital;

CONSIDÉRANT qu'une tolérance a été accordée par la Caisses Desjardins des Haut-Boisés jusqu'au 8 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'un premier moratoire sur le capital d'une période d'un an commençant le 17 mai 2016 a été accordé par Caisses Desjardins des Haut-Boisés (résolution 2016-07-5609);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton, en tant que cautionnaire, demande à la



Caisse Desjardins des Hauts-Boisés un deuxième moratoire sur le capital d'une période d'un an commençant le 17 mai 2017;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à rembourser à la fin du moratoire, soit à partir du 17 juin 2018, le solde selon les modalités prévues au contrat si la Société du musée historique du comté de Compton ne peut faire face à son engagement.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) 9161-3166 Québec inc., Garage Martin Dusseault, taxes municipales.

Résolution 2017-07-6068

CONSIDÉRANT que, suite à la réception d'un certificat du service d'évaluation, le local loué par 9161-3166 Québec inc. (Garage Martin Dusseault), 1160 rue Craig Nord, devenait imposable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 en vertu de l'article 208 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que le montant des taxes pour la période où 9161-3166 Québec inc. (Garage Martin Dusseault) était locataire représente la somme de 3 718,27 \$;

CONSIDÉRANT que ce local a été vendu à 9161-3166 Québec inc. (Garage Martin Dusseault) le 10 mai 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu d'autoriser la trésorière à créditer les taxes municipales de 9161-3166 Québec inc. (Garage Martin Dusseault) pour la période de location du local, d'un montant de 3 718,27 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Revenu Québec, ClicSÉQUR, renouvellement de mandat des administrateurs.

Résolution 2017-07-6069

IL EST RÉSOLU QUE :

NEQ : 8831855547

René Roy, technicien à la direction et au greffe et François Proulx, technicien en génie civil soient autorisés :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des

pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu de renouveler les mandats de René Roy, technicien à la direction et au greffe et de François Proulx, technicien en génie civil, et que les administrateurs de la Ville de Cookshire-Eaton apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Adoption d'une politique d'aide financière pour les projets de construction ou d'agrandissement majeurs.

Résolution 2017-07-6070

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'adopter la politique d'aide financière pour les projets de construction ou d'agrandissement majeurs reliés au domaine de la santé.

Cette politique est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Réparation de la toiture de l'hôtel de ville, adjudication d'un contrat.

Résolution 2017-07-6071

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la réparation de la toiture de l'hôtel de ville, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre (prix incluant les taxes) :

	Construction Lucien Veilleux	Gagné et Roy inc.	Construction Groupe Prévost inc.
Option A	14 481,10 \$	---	26 444,25 \$
Option B	14 481,10 \$	19 430,48 \$	26 444,25 \$
Option C	53 466,58 \$	---	---
Option D	36 890,09 \$	---	55 657,10 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu que le contrat pour la réparation de la toiture de l'hôtel de ville, au montant de 14 481,10 \$ (incluant les taxes), option B, soit adjugé à Construction Lucien Veilleux, conformément à leur soumission ouverte le 27 juin 2017 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs, prolongation de la période de probation.

Résolution 2017-07-6072

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu de prolonger de 6 mois la période de probation de la directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) LNA, hydrologie et environnement, offre de service, étude de faisabilité, réhabilitation de l'ancienne source, Parc écoforestier de Johnville.

Résolution 2017-07-6073

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'accepter l'offre de LNA, hydrologie et environnement, datée du 24 avril 2017, d'un montant maximum de 6 605 \$ (avant taxes), pour une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancienne source située dans le Parc écoforestier de Johnville, selon les phases I, II et III.

Le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à signer l'acceptation de l'offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Sol Éco, offre de service, expertise agronomique pour l'installation d'une prise d'eau, chemin Gendron à Johnville.

Résolution 2017-07-6074

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu d'accepter l'offre de Sol Éco agriculture et environnement, datée du 15 juin 2017, pour une expertise agronomique pour l'installation d'une prise d'eau, chemin Gendron à Johnville.

Le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à signer l'acceptation de l'offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Écorénovation Patrick Brodeur, paiement d'une facture, belvédère route 210.

Résolution 2017-07-6075

CONSIDÉRANT la facture de Écorénovation Patrick Brodeur pour un belvédère installé sur la route 210, d'un montant de 8 162,77 \$ (incluant les taxes);

CONSIDÉRANT que le Community Center de Bulwer assumera presque en totalité le coût du belvédère;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu :

QUE la municipalité autorise le paiement de 8 162,77 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Écorénovation Patrick Brodeur concernant un belvédère;

QUE le Community Center de Bulwer remboursera à la municipalité en 2017 la somme de 5 000 \$ et en 2018 la somme de 3 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) MRC du Haut-Saint-François, nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).

Résolution 2017-07-6076

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'occupation

du territoire (MAMOT) déposera bientôt son projet de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire augmentent considérablement les responsabilités des MRC et par le fait même l'impact sur les municipalités;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François, la Ville de Cookshire-Eaton assume la plus grande quote-part;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles responsabilités reléguées à la MRC du Haut-Saint-François représentent une charge de travail et des montants d'argent importants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande au MAMOT de retarder l'entrée en vigueur des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire afin de permettre à la MRC du Haut-Saint-François d'en évaluer tous les impacts;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée aux instances gouvernementales suivantes :

- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- MRC du Haut-Saint-François;
- Député de Mégantic.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Super Derby démolition Cookshire 2017, autorisation en vertu du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

Résolution 2017-07-6077

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu :

QUE la municipalité accorde une commandite à Super Derby démolition Cookshire, édition 2017, en conformité avec la Politique sur les dons et les commandites;

QUE cette commandite soit offerte de la façon suivante : cueillette des ordures, collecte sélective et vidange des fosses septiques (la valeur de ces services est estimée à 1 000 \$);

QUE le conseil accepte que 6 pompiers / premiers répondants soient présents lors de l'activité et que ce service soit facturé aux organisateurs;

QUE la municipalité autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, l'activité qui se tiendra les 2 et 3 septembre 2017;

QU'une demande soit faite au MTQ pour l'installation d'une signalisation adéquate sur la route 108 durant la tenue de l'activité.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Présentation du Centre de qualification et d'entraînement du chemin de l'Aéroport au Mérite MMQ en gestion de risques 2017.

Résolution 2017-07-6078

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à présenter le projet d'un Centre de qualification et d'entraînement pour les pompiers au Mérite MMQ en gestion de risques 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17) Ecce Terra, arpenteurs-géomètres paiement d'honoraires professionnels, plan topographique chemin Maheu.

Résolution 2017-07-6079

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'autoriser le paiement de 1 327,96 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, concernant un plan topographique sur le chemin Maheu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18) Services exp, paiement d'honoraires professionnels, centre communautaire de Johnville.

Résolution 2017-07-6080

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le paiement de 2 687,55 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Services exp inc. concernant le centre communautaire de Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19) Prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la 1<sup>er</sup> Avenue, abandon du projet.

Résolution 2017-07-6081

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la 1<sup>er</sup> Avenue, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre:

	Option 1 Aqueduc et pluvial (taxes incluses)	Option 2 Aqueduc, pluvial et égout (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction inc.	449 816,42 \$	587 738,37 \$
Excavation M. Toulouse inc.	359 871,75 \$	494 392,50 \$
Grondin Excavation inc.	360 379,92 \$	504 154,73 \$
Lafontaine & fils inc.	374 145,10 \$	496 068,15 \$
Sintra inc. - région Estrie	394 477,58 \$	531 097,41 \$
Germain Lapalme & fils	459 003,74 \$	615 406,45 \$
Excavation Steve Leblanc	418 642,95 \$	562 768,04 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu :

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées par les compagnies précitées;

QUE Services exp est autorisé à poursuivre la procédure de demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20) Réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie, demande d'une prolongation de cautionnement de soumission.

Résolution 2017-07-6082

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accordé le contrat de réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie à Lafontaine & fils inc., conformément à leur soumission ouverte le 25 avril 2017 (résolution 2017-05-6009);

CONSIDÉRANT que l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et à l'approbation du règlement d'emprunt 233-2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que le MAMOT n'a pas complété l'analyse de la subvention de la TECQ et du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que la validité de la soumission et du cautionnement de Lafontaine et fils de 90 jours vient à échéance le 29 juillet 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu de demander à Lafontaine & Fils de prolonger de 90 jours la validité de la soumission et du cautionnement.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21) Cégep de Sherbrooke, entente relative à un stage de formation, autorisation de signature.

Résolution 2017-07-6083

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, une entente relative à un stage de formation avec le Cégep de Sherbrooke.

Cette entente est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22) Municipalité alliée contre la violence conjugale.

Résolution 2017-07-6084

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté

de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer la Ville de Cookshire-Eaton municipalité alliée contre la violence conjugale.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23) Moisson Cookshire, demande d'aide financière.

Résolution 2017-07-6085

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu d'accorder une aide financière de 250 \$ à Moisson Cookshire pour leurs activités.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24) Centre de conditionnement physique Énergie du Haut-Saint-François, autorisation de signature d'un bail.

Résolution 2017-07-6086

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer le bail de location du local situé au 73, rue Castonguay, Cookshire, avec le Centre de conditionnement physique Énergie du Haut-Saint-François, représenté par Mme Nathalie Hivert, tel que déposé. Le coût mensuel à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 jusqu'au 31 juillet 2018 est de 600 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25) Services exp, installation du système de déphosphatation à la station d'épuration du secteur Cookshire, décompte progressif no 3.

Résolution 2017-07-6087

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 34 168,42 \$ (incluant les taxes) à Entreprises Meca-Fuzion, concernant l'installation du

système de déphosphatation à la station d'épuration du secteur Cookshire, selon le décompte progressif no 3 préparé par M. Yves Gagnon, ingénieur, en date du 28 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26) LNA, hydrologie et environnement, offre de service, centre communautaire de Johnville, alimentation en eau potable.

Résolution 2017-07-6088

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'accepter l'offre de LNA, hydrologie et environnement, datée du 29 juin 2017, d'un montant maximum de 15 700 \$ (avant taxes), pour une étude de faisabilité pour l'alimentation en eau potable du nouveau centre communautaire de Johnville, selon les phases I, II, III, IV et V.

Le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à signer l'acceptation de l'offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**H) Autres sujets - Activités d'agglomération.**

Aucun.

**I) Propositions des membres du conseil.**

Aucune.

**J) Avis de motion.**

Aucun.

**K) Étude et adoption de règlements.**

Aucun.

**L) Comptes du mois**

Résolution 2017-07-6089

**Compte salaires**

**111 174,16 \$**

**Compte général**

201700785 (C)	CHENIL BOUBOU	1 500,00 \$
201700786 (C)	MANOIR DE L'EAU VIVE	843,15 \$
201700787 (C)	JOEY LEDOUX	500,00 \$
201700788 (C)	AUDREY D'AMOUR	505,00 \$
201700789 (C)	EMANUELLE LALIBERTE-DAIGLE	1 127,50 \$
201700790 (C)	SARAH BAKER	280,00 \$
201700791 (C)	TRADUCTION PINACLE	2 245,06 \$
201700792 (I)	MINISTRE DES FINANCES	295 984,00 \$
201700793 (C)	STANLEY & DANNY TAYLOR TRANSPORT	26 633,20 \$
201700794 (C)	HYDRO QUÉBEC	17 754,10 \$
201700795 (C)	GESTION GILLES GENEST	242,38 \$
201700796 (C)	BELL CANADA	1 972,74 \$
201700797 (C)	TELMATIK	244,56 \$
201700798 (C)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	3 249,61 \$
201700799 (C)	GRAVIÈRE BOUCHARD INC.	26 468,39 \$
201700800 (C)	CONSTRUCTION G.E. LADOUCEUR INC.	1 354,41 \$
201700801 (C)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	553,61 \$



201700802 (C)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	841,29 \$
201700803 (C)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	1 372,71 \$
201700804 (C)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	735,59 \$
201700805 (C)	INFOTECH	914,00 \$
201700806 (C)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	2 711,46 \$
201700807 (C)	FRANÇOISE RUEL	54,24 \$
201700808 (C)	MEUNERIE SAWYERVILLE INC.	232,97 \$
201700809 (C)	DEPANNEUR LACHANCE	363,79 \$
201700810 (C)	TRANSPORT JEAN-LUC CLÉMENT INC.	10 037,33 \$
201700811 (C)	CHERBOURG SANITAIRE ET EMBALLAGE	658,92 \$
201700812 (C)	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	640,26 \$
201700813 (C)	CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	57,49 \$
201700814 (C)	GAGNON DENIS	252,00 \$
201700815 (C)	EQUIPEMENT WAJAX #30	1 961,15 \$
201700816 (C)	RICHARD FORTIER	200,00 \$
201700817 (C)	GROUPE ENVIRONEX	798,40 \$
201700818 (C)	PREVIMED INC.	54,94 \$
201700819 (C)	LA CARTOUCHERIE	308,22 \$
201700820 (C)	GROUPE DEZIEL INC.	14 631,59 \$
201700821 (C)	LES DEMARREURS ET ALTERNATEURS	340,33 \$
201700822 (C)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	402,36 \$
201700823 (C)	CMP MAYER INC.	3 532,90 \$
201700824 (C)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	2 532,77 \$
201700825 (C)	GROUPE CAMERON	245,36 \$
201700826 (C)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	437,82 \$
201700827 (C)	Visa Desjardins	1 829,03 \$
201700828 (C)	DUMAS ET FILS PIÈCES D'AUTOS	258,69 \$
201700829 (C)	TARDIF DIESEL INC.	1 018,19 \$
201700830 (C)	SEAO-CONSTRUCTO	70,09 \$
201700831 (C)	DIST. J.M. BERGERON INC.	325,72 \$
201700832 (C)	PITNEY WORKS	1 405,26 \$
201700833 (C)	CONSTRUCTION LUCIEN VEILLEUX INC.	507,50 \$
201700834 (C)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	807,06 \$
201700835 (C)	SML DIESEL PERFORMANCE	6 007,45 \$
201700836 (C)	GENERAL BEARING SERVICE INC.	494,20 \$
201700837 (C)	RÉGIE INTERMUNICIPALE EAST ANGUS	422,93 \$
201700838 (C)	COMPRESSEURS ROBITAILLE INC.	28,74 \$
201700839 (C)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	163,79 \$
201700840 (C)	GARAGE JB LAROCHE INC.	472,42 \$
201700841 (C)	PH VITRES D'AUTOS	40,02 \$
201700842 (C)	GAGNE & ROY INC.	2 626,03 \$
201700843 (C)	ENTREPRISE LTCA INC.	339,18 \$
201700844 (C)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	676,87 \$
201700845 (I)	ANICK FREDETTE	21,05 \$
201700846 (C)	LA COOP DES CANTONS	563,57 \$
201700847 (C)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	1 391,72 \$
201700848 (C)	PAA PIÈCES D'AUTO	1 055,62 \$
201700849 (C)	RCC SHERBROOKE INC.	298,82 \$
201700850 (C)	FORTIN SECURITE MEDIC INC.	1 003,52 \$
201700851 (C)	COMMUNICATION PLUS	836,98 \$
201700852 (C)	MAISON DE LA CULTURE JOHN-HENRY-	1 800,00 \$
201700853 (C)	PROCAMESTRIE INC	329,91 \$
201700854 (C)	LES PÉTROLES SHERBROOKE INC.	12 462,70 \$
201700855 (I)	ASYBCO	2 324,14 \$
201700856 (C)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	766,43 \$
201700857 (C)	CJS ELECTRIQUE INC.	834,62 \$
201700858 (C)	CLARKE ET FILS LTÉE	475,92 \$
201700859 (C)	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 056,60 \$
201700860 (C)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	65,65 \$
201700861 (C)	TOURISME CANTONS-DE-L'EST	237,36 \$
201700862 (C)	LA TRIBUNE LTÉE	169,71 \$
201700863 (C)	PHARMACIE COOKSHIRE INC.	21,83 \$
201700864 (C)	CRSBP DE L'ESTRIE	148,01 \$
201700865 (C)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	28,09 \$
201700866 (C)	CHARPENTIER, MARCEL	814,28 \$
201700867 (C)	REAL HUOT INC.	3 841,19 \$

201700868 (C)	NETREVOLUTION	84,89 \$
201700869 (C)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON INC.	728,47 \$
201700870 (C)	WURTH CANADA LIMITÉE	93,95 \$
201700871 (C)	EMANUELLE LALIBERTE-DAIGLE	123,85 \$
201700872 (C)	MAGBROOKE FURNITURE IND. INC.	29,89 \$
201700873 (C)	GAZ MÉTRO	199,95 \$
201700874 (C)	CHEM ACTION INC.	238,00 \$
201700875 (C)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	32 305,82 \$
201700876 (C)	DISTRIBUTIONS MICHEL FILLION	153,74 \$
201700877 (C)	WEL.COM INFORMATIQUE	103,45 \$
201700878 (C)	MACPEK INC.	6 313,11 \$
201700879 (C)	LABRADOR	21,27 \$
201700880 (C)	DISTRIBUTION PRAXAIR	2 283,68 \$
201700881 (C)	A D F DIESEL	1 891,93 \$
201700882 (C)	MICHELIN AMERIQUE DU NORD	842,03 \$
201700883 (C)	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	515,25 \$
201700884 (C)	9072-5326 QUÉBEC INC.	75,15 \$
201700885 (C)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	83,83 \$
201700886 (C)	LINDE CANADA LIMITÉE 15687	44,80 \$
201700887 (C)	LES ENTREPRISES SERVICE CLASSIQUE	4 782,96 \$
201700888 (C)	MATÉRIAUX PREVOST	491,74 \$
201700889 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	100,00 \$
201700890 (C)	IMPRIMERIE PRECIGRAFIK	526,02 \$
201700891 (C)	L'EXCELLENCE AGRICOLE DE COATICOOK	380,94 \$
201700892 (C)	INSPECTIONS D'ÉCHELLES	31,04 \$
201700893 (C)	LOCATION F. LAPOINTE INC.	606,59 \$
201700894 (C)	AUTOGRAPHIQUES DE L'ESTRIE INC.	360,70 \$
201700895 (C)	GROUPE ARCHIMEDE INC.	2 877,39 \$
201700896 (C)	SYLVAIN DUSSEAULT	195,84 \$
201700897 (C)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	858,29 \$
201700898 (C)	THERMOSHELL	1 517,90 \$
201700899 (C)	EDDYNET	751,14 \$
201700900 (C)	JOE JOHNSON	658,13 \$
201700901 (I)	CHAUFFAGE VINCENT AUDET	212,65 \$
201700902 (C)	RSEQ CE	65,00 \$
201700903 (C)	FERME HORTI-PLUS	202,05 \$
201700904 (C)	SERGE GARANT ELECTRIQUE (LUMINEX	11 018,26 \$
201700905 (C)	ALEXANDRE LAROCHE	218,44 \$
201700906 (C)	MINISTRE DES FINANCES	230,00 \$
201700907 (C)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	1 901,25 \$
201700908 (C)	FRANÇOIS PROULX	431,70 \$
201700909 (I)	ROBERTA TWEED	88,96 \$
201700910 (C)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	2 780,96 \$
201700911 (C)	LA CARTOUCHERIE	316,70 \$
201700912 (I)	RAYMOND DAPHNÉ	25,00 \$
201700913 (C)	GROUPE ENVIRONEX	2 767,79 \$
201700914 (C)	RICHARD FORTIER	200,00 \$
201700915 (C)	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	747,34 \$
201700916 (C)	ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	632,36 \$
201700917 (C)	LES ENTREPRISES MECA FUZION	36 734,62 \$
201700918 (C)	LES SERVICES EXP INC.	28 898,97 \$
201700919 (C)	ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES	1 000,00 \$
201700920 (I)	LES ENTREPRISES SQUIDLY INC.	574,88 \$
201700921 (I)	FONDATION CSSS	400,00 \$
201700922 (C)	REVENU QUÉBEC	473,61 \$
201700923 (C)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	19 240,08 \$
201700924 (C)	MINISTÈRE DU REVENU	46 766,56 \$
201700925 (C)	MÉLANIE ST-PIERRE	1 932,33 \$
201700926 (I)	SARAH MORIN-COTÉ , BLANCHETTE	336,40 \$
201700927 (C)	DORREN CAIRNS	600,00 \$
201700928 (C)	FINANCIÈRE MANUVIE	11 119,33 \$
201700929 (C)	Andrée Gagnon	1 059,70 \$
201700930 (C)	MONTY SYLVESTRE S.E.N.C.	754,97 \$
201700931 (I)	KIM LEBEAU	36,00 \$
201700932 (I)	MARTIN DODIER	291,00 \$
201700933 (C)	INFOTECH	571,64 \$

201700934 (C)	HYDRO QUÉBEC	24 289,49 \$
201700935 (I)	GESTION GILLES GENEST	103,46 \$
201700936 (C)	BELL CANADA	1 918,10 \$
201700937 (C)	TELMATIK	237,31 \$
201700938 (C)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	868,45 \$
201700939 (C)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	886,24 \$
201700940 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	1 518,29 \$
201700941 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	421,48 \$
201700942 (C)	FRANÇOISE RUEL	220,74 \$
201700943 (I)	LA CARTOUCHERIE	103,36 \$
201700945 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	324,10 \$
201700946 (C)	Visa Desjardins	3 070,54 \$
201700947 (I)	PITNEY WORKS	2 240,63 \$
201700948 (C)	GLEN LEBEL	36,02 \$
201700949 (I)	IMPRESSION MOREAU INC.	80,34 \$
201700950 (I)	LES PÉTROLES SHERBROOKE INC.	13 412,39 \$
201700951 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	904,66 \$
201700952 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	70,70 \$
201700953 (I)	INFORMATIQUE INPRO	65,83 \$
201700954 (C)	NETREVOLUTION	84,87 \$
201700955 (I)	YVAN DÉNOMMÉE	14,77 \$
201700956 (C)	GAZ MÉTRO	52,14 \$
201700957 (C)	LABRADOR	31,27 \$
201700958 (I)	PIERRE PARÉ	16,04 \$
201700959 (I)	SYLVAIN DUSSEAULT	73,01 \$
201700960 (I)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	350,33 \$
201700961 (I)	MAXIME LAMONTAGNE CYR	14,45 \$
201700963 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 801,39 \$
201700964 (I)	HYDRO-ENSEMENCEMENT PBV	1 379,70 \$
201700965 (C)	ROGER ROLFE	86,80 \$
201700966 (C)	STONEART	22 995,00 \$
201700967 (I)	FEDERATION QUEBECOISE DES	1 747,62 \$
201700968 (C)	MÉLANIE ST-PIERRE	978,02 \$
201700969 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	1 280,48 \$
201701076 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	10 758,86 \$
201701077 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	26 367,08 \$
201701078 (I)	BÂTIRENTE	11 463,60 \$
201701079 (I)	FONDACTION	5 095,13 \$
201701080 (I)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	781,20 \$
201701081 (I)	Desjardins sécurité financière	3 211,54 \$
201701082 (I)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	3 006,79 \$
201701083 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	466,78 \$
201701084 (I)	REVENU QUÉBEC	248,60 \$

**Total : 849 794,38 \$**

**Grand total : 960 968,54 \$**

*Liste des chèques annulés*

201700944	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 981,39 \$
201700962	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 981,39 \$

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**M) Varia**

- 1) Rue du boisé, interdiction de stationner.

Résolution 2017-07-6090

CONSIDÉRANT que plusieurs employés du CLSC de Cookshire stationnent sur la rue du Boisé et que cette situation entrave la circulation routière sur cette rue;

CONSIDÉRANT que le CLSC de Cookshire possède un grand stationnement mis à la disposition des employés et des citoyens;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE le service des travaux publics soit autorisé à installer des panneaux interdisant le stationnement en tout temps sur la rue du Boisé;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec responsable de l'application de la réglementation sur l'interdiction de stationner.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Cookshire-Eaton Innovation, cautionnement de la municipalité, autorisation de signature des documents de la Caisse Desjardins des Haut-Boisés.

Résolution 2017-07-6091

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document avec la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés relativement au cautionnement de la corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Vente d'un terrain municipal rue Principale Nord à Sawyerville, clause d'utilisation de l'église Baptiste.

Résolution 2017-07-6092

CONSIDÉRANT que la municipalité désire vendre un terrain sur la rue Principale Nord, mais que le titre de propriété comporte une clause d'utilisation de l'église Baptiste;

CONSIDÉRANT que l'église Baptiste accepte d'annuler cette clause d'utilisation sur le terrain si la municipalité accepte de procéder à la réparation de l'asphalte du stationnement de l'église située au 33, rue de Cookshire à Sawyerville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton avise l'église Baptiste qu'elle donne son accord de principe à cet échange et qu'une évaluation des coûts de la réparation de l'asphalte sera faite.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Nouveau centre communautaire de Johnville, autorisation à soumettre une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Résolution 2017-07-6093

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) doit être faite pour la gestion des eaux usées du nouveau centre communautaire de Johnville;

CONSIDÉRANT que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu :

QUE la Ville mandate Les Services exp inc. pour faire la demande d'un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC concernant l'installation d'un système de traitement des eaux usées autonome pour le nouveau centre communautaire de Johnville;

QUE la demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée de la résolution du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton d'autoriser Les Services exp inc. à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère;

QUE la Ville s'engage à transmettre, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, au plus tard 60 jours après la fin des travaux;

QUE la Ville confirme l'engagement de transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur;

QUE la Ville s'engage pour son traitement des eaux usées :

- À respecter les exigences de rejet fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires;
- À mettre en œuvre le programme suivi;
- À effectuer le suivi selon le type d'utilisateurs desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet (surface ou dans le sol), à faire parvenir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les résultats d'analyse tous les douze (12) mois et à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- À ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- À utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté;

QUE la Ville s'engage à engager ou à former un opérateur qualifié pour effectuer l'entretien du système de gestion des eaux usées du nouveau centre communautaire de Johnville;

QUE la Ville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;

QUE la Ville s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement des eaux usées et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service;

QUE la Ville s'engage à acquitter les frais de la demande;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Vente du camion Inter 1987 (44-87), acceptation d'une offre.

Résolution 2017-07-6094

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'accepter l'offre de ProCam Estrie au montant de 4 000 \$ pour l'achat du camion Inter 1987 (44-87).

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Station d'épuration du chemin des Iris à Johnville, autorisation à soumettre une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Résolution 2017-07-6095

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) doit être faite pour la gestion des eaux usées de la nouvelle station d'épuration de Johnville;

CONSIDÉRANT que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE la Ville mandate Les Services exp inc. pour faire la demande d'un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC concernant l'installation de la nouvelle station d'épuration de Johnville;

QUE la demande d'autorisation contient une copie dûment certifiée de la résolution du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton d'autoriser Les Services exp inc. à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère;

QUE la Ville confirme l'engagement de transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation de conformité des travaux, aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC, signée par un ingénieur;

QUE la Ville s'engage pour son traitement des eaux usées :

- À respecter les exigences de rejet fixées par le MDDELCC, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires;
- À mettre en œuvre le programme suivi et à en transmettre les résultats au système SOMAEU;
- À aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- À ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

QUE la Ville s'engage à engager ou à former un opérateur qualifié pour effectuer l'entretien de la nouvelle station d'épuration;

QUE la Ville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;

QUE la Ville s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement des eaux usées et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service;

QUE la Ville s'engage à acquitter les frais de la demande;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **N) Période de questions.**

- 1) M. Richard Bolduc de la FADOQ demande des nouvelles concernant la roulotte de chantier que la municipalité doit installer sur le chemin Grenier. Le maire l'informe que les démarches sont en cours et que la roulotte devrait être installée au cours des prochaines semaines.
- 2) M. Alain Carrier s'adresse au conseil pour savoir quand l'asphalte sera réparé sur la rue Craig Nord. Le maire lui répond que les travaux commencent cette semaine.
- 3) M. Daniel Phylis s'adresse au conseil pour savoir si la municipalité ira de l'avant pour développer la 1<sup>er</sup> Avenue. Le maire lui répond que compte tenu des coûts, le projet est abandonné et que les terrains seront vendus sans les services municipaux.

#### **O) Levée de la séance.**

Résolution 2017-07-6097

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Noël Landry  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier